

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2244

Artikel: RFFA : pourquoi la gauche est partagée entre le oui et le non : deux stratégies, deux logiques d'action que l'on retrouve avec constance dans le débat politique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RFFA: pourquoi la gauche est partagée entre le oui et le non

Deux stratégies, deux logiques d'action que l'on retrouve avec constance dans le débat politique

Jean-Daniel Delley - 04 mai 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34927>

Face au paquet qui lie réforme de l'imposition des entreprises et financement de l'AVS (RFFA), la gauche (partis et syndicats) ne présente pas un front uni. Partisans et adversaires du projet se réclament de deux logiques d'action à première vue incompatibles. Le sociologue Max Weber a défini ces deux logiques qui reposent l'une sur une éthique de responsabilité, l'autre sur une éthique de conviction.

Les partisans du projet insistent certes sur le volet AVS: un ballon d'oxygène qui soulage même provisoirement les comptes du premier pilier est toujours bon à prendre. Mais ils défendent également la réforme fiscale au nom d'un réalisme qui tient compte tout à la fois du rapport de force politique et des conséquences possibles d'un rejet. Ils doutent qu'un nouvel échec puisse conduire à une version plus conforme à leurs valeurs. Pire, cet échec pourrait inciter des entreprises à plier bagages, ce qui provoquerait des pertes d'emplois et une baisse des ressources fiscales. La priorité qu'ils donnent à l'éthique de responsabilité les oblige à tenir compte de ces conséquences.

A l'inverse, les opposants ne peuvent accepter le rôle moteur que joue la Suisse en matière de sous-enchère fiscale. D'une part, chez nous,

cette sous-enchère diminue les ressources de l'Etat et met en danger les prestations publiques. D'autre part, l'attractivité fiscale de la Suisse prive les pays pauvres des moyens nécessaires à leur développement, tout comme elle érode l'assiette fiscale des pays développés qui peinent à équilibrer leur budget. La Suisse se comporte comme un parasite vivant des richesses produites ailleurs. Telle est la conviction des opposants.

Est-ce à dire que les partisans de gauche de la RFFA ne se soucient pas de la prédatation qu'implique cette politique fiscale attractive? Bien sûr que non. Mais, toujours inspirés par l'éthique de responsabilité, ils ne conçoivent pas que la Suisse puisse rompre brutalement avec cette politique. Aujourd'hui, de nombreux pays connaissent les niches fiscales prévues par la RFFA. [L'OCDE](#) envisage de préciser et de durcir les conditions de la concurrence fiscale afin d'en atténuer les effets négatifs sur les finances publiques. Les pays où une entreprise génère ses profits pourraient prélever le différentiel d'impôt éludé en transférant ces profits dans un pays à basse fiscalité. La Suisse devra participer et suivre ce mouvement qui ne se développera que progressivement.

La conviction des adversaires

de gauche de la RFFA ne tolère pas cette patience. Le rejet du projet devrait rapidement susciter un plan B avec des possibilités de déduction plus limitées et une période transitoire de plusieurs années permettant aux entreprises de s'adapter. Le soutien financier promis aux cantons par la Confédération pourrait être maintenu à la condition d'un taux plancher d'imposition interdisant la poursuite de la spirale du moins-disant fiscal.

Deux stratégies, deux logiques d'action qui se réfèrent à des valeurs différentes et que l'on retrouve avec constance dans le débat politique. Dans le dossier RFFA, les magistrats en place ou qui ont fait l'expérience du pouvoir - au PS comme chez les Verts - privilégièrent l'éthique de responsabilité. Alors que les militants, notamment les jeunes, donnent la priorité à l'éthique de conviction.

On peut regretter que la gauche favorable à la réforme ait aligné son discours sur celui de la droite. La sainte alliance qui voit parler d'une même voix les représentants des grands partis et de l'économie n'éclaire pas l'importance des enjeux, plus cruciaux encore que les désirs d'émigration de quelques multinationales et la création d'emplois que nous sommes bien en peine d'occuper sans un recours

accru à la main-d'œuvre étrangère ([DP 2240](#)).

Le sujet se prêtait à une campagne résolument différente, plus pédagogique: oui, notre sens des responsabilités nous incite à

défendre ce projet, parce que les risques d'un rejet nous paraissent trop importants. Mais il ne s'agit que d'une étape. Notre combat pour une fiscalité équitable se poursuit. La politique de notre pays en la matière, qui prive de leurs ressources de nombreux pays,

notamment les plus pauvres, n'est pas durable. Tout comme la baisse continue de l'imposition des entreprises qui met en péril les prestations publiques indispensables à la vie économique comme à la cohésion sociale.

Mobilité douce: la bataille pour l'espace public

Assurer la protection et le confort des piétons face à l'envahissement des véhicules de toutes sortes

Michel Rey - 03 mai 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34923>

Depuis quelques années, la mobilité douce se diversifie avec l'émergence de nouveaux moyens de déplacement. Après le vélo électrique, voici qu'apparaissent le gyropode, la planche et la trottinette électriques. Autant de moyens qui demandent de la place dans l'espace public. Une exigence complexe et conflictuelle.

En matière de déplacement, la voiture a bénéficié pendant longtemps de la priorité dans nos villes. Le premier combat a consisté à faire de la place aux transports en commun avec la création de couloirs pour les bus et les trolley. Puis on a créé les pistes cyclables. Tous ces nouveaux espaces pour la mobilité ont mordu sur les routes et les places de stationnement affectées à la voiture.

Aujourd'hui, les modes de mobilité douce se sont diversifiés avec l'apparition de nouveaux moyens à propulsion

électrique: le vélo, la planche et la trottinette. Ces moyens se diffusent très rapidement, car répondant à une demande. Mais en l'absence de règles claires de circulation, ils engendrent des conflits. Et, surtout, ils demandent de la place.

Preuve en est l'éditorial récent du directeur de l'Association transports et environnement (ATE) *On se bouscule sur les trottoirs* ([Magazine 1/2019](#), p. 49). Anders Gautschi affirme qu'il ne s'oppose pas aux nouvelles technologies et autres innovations, mais «*tout bien considéré, ces gadgets n'ont rien à faire sur les routes ou les trottoirs parce que nous avons moins de place qu'en Californie*». Et d'ajouter que ces engins électriques n'apportent aucun avantage en matière de santé. Bel argumentaire plein d'ambivalence et d'ambiguïté et qui ne résout pas le problème.

L'exemple parisien: le Far West

L'arrivée de la trottinette électrique à Paris est riche d'enseignements. Y séjournant fréquemment, j'ai pu observer à la fois l'engouement pour ce nouveau moyen de déplacement et l'insécurité que son usage provoque. On circule parmi les voitures, dans les couloirs réservés aux bus et vélos, mais également sur les trottoirs où l'on abandonne les trottinettes. La trottinette électrique est adoptée aussi bien par les jeunes urbains actifs que par des touristes asiatiques et des familles en visite à Paris.

La trottinette électrique ne s'achète pas, mais se loue. Sa location fonctionne selon le principe du *free floating*, soit sans bornes fixes. Elle est géolocalisée. L'utilisateur la déverrouille au moyen d'une application chargée sur son